

Délibération

Modification

des Règlements intérieurs des organismes de formation de la CCIRS
(C.F.A. Commerce de Saintes et ISAAP/IEQT)

Le Règlement intérieur du **CFA Commerce de Saintes** ainsi que le Règlement intérieur des **instituts de formation ISAAP et IEQT** doivent être modifiés pour être applicables dès la rentrée 2014.

Cette modification, identique aux deux Règlements, concerne l'article 14 - Hygiène et vise à étendre l'interdiction de fumer dans l'enceinte des locaux pour la cigarette électronique.

Cette modification est apportée en annexe 1 pour le règlement intérieur des instituts de formation ISAAP / IEQT et en annexe 5 pour le règlement intérieur du CFA Commerce de Saintes.

L'Assemblée Générale est appelée à valider ces modifications

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 26 juin 2014, à St Jean d'Angély

Nombre de membres élus en exercice	28
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	15
Nombre de membres élus présents	15
Nombre de votants	
Nombre de voix POUR	15
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Roland CAILLET

Jean-Claude DELAUNE

Vice-président Secrétaire

Président